



**N°7**  
**HIVER**  
2010/2011

# SAUMANE

bulletin d'information municipale

L'équipe municipale vous présente  
ses **Meilleurs Voeux 2011**



**P3 : La Vie  
Municipale**



**P7 : Le Recyclage  
des Déchets**



**P9 : La Vie  
de l'Ecole**

## LE MOT DE LA MAIRIE

# Comment l'Etat transfère ses déficits... sur les collectivités locales !

Après la « suppression de la taxe professionnelle » qui a finalement pris la forme d'un transfert d'une partie de la fiscalité des entreprises sur les ménages et qui modifie en profondeur les équilibres fiscaux entre les différents niveaux de collectivités, l'Etat vient d'annoncer un gel de ses dotations en faveur des collectivités territoriales. En cette période où la rigueur devient la norme, rien de plus normal ? Cette décision s'ajoute à de nombreuses autres, unilatérales, prises par l'Etat et qui ont pour conséquence un transfert des dépenses vers les collectivités qui n'ont d'autre choix, si elles souhaitent maintenir un niveau équivalent de service sur leur territoire, que d'accepter ces transferts de compétences qui ne sont compensés que partiellement par un Etat par ailleurs toujours plus « censeur » à l'égard des collectivités territoriales.

Les collectivités locales financent la majeure partie des investissements publics et ont su faire preuve de saine gestion de leurs comptes : pour mémoire, les collectivités locales n'ont pas droit au déficit ; leurs comptes doivent être équilibrés en dépenses et en recettes.

Dans le cadre du « Plan de Relance » annoncé en 2009 pour tenter de sortir le pays de l'impasse provoqué par la crise, l'Etat a demandé aux collectivités de faire un effort et de s'engager pour maintenir un niveau élevé d'investissement. Les collectivités locales ont répondu à cette demande en inscrivant dans leurs budgets des programmes d'investissement pluriannuels...

Deux ans plus tard, après la réforme de la taxe professionnelle dont les conséquences exactes sur les budgets des collectivités ne sont pas encore connues précisément (la surprise est attendue pour 2011 !), l'Etat annonce d'ores et déjà un gel sur 3 ans de ses dotations de fonctionnement en masse, ce qui aura pour effet une diminution des recettes perçues par les collectivités dans la plupart des cas.

L'Etat annonce également une fusion de ses deux principales dotations d'équipement qui finançaient les investissements des collectivités publiques (par exemple la réalisation d'une école) en une seule dotation. Là aussi, l'impact sur les recettes des collectivités ne pourra être mesuré qu'en 2011 !

Enfin, la réforme territoriale votée contient plusieurs mesures visant à réduire les possibilités de subvention de la Région et du Département en faveur des communes.

L'autonomie financière des collectivités, condition nécessaire à une véritable décentralisation, est aujourd'hui plus que jamais menacée.

Quel devenir pour nos communes rurales, alors que tous les dispositifs de péréquation et d'aménagement du territoire disparaissent au seul profit des agglomérations et demain des « métropoles » ?

Plus que jamais, il appartient aux communes de rester vigilantes et aux élus de faire entendre la voix des territoires ruraux face à un Etat qui semble bien décidé à remettre en cause – par l'asphyxie financière – la décentralisation et par là-même la démocratie locale.

Plus que jamais, il appartient à chaque citoyen de rester vigilant dans un contexte où le pacte social est plus que jamais menacé.

Laurence CHABAUD-GEVA  
1ère adjointe au maire





LA VIE  
MUNICIPALE

## 3 Nouveaux Logements Rue des Fontaines

La construction de la nouvelle mairie a été réalisée concomitamment avec la réhabilitation de l'immeuble « Joly » pour en faire 3 logements locatifs.

**Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux locataires.**

## Nouvelle Mairie

Les travaux de la nouvelle Mairie 1, Place de la Mairie sont achevés.

L'ensemble de la population sera invité à découvrir les locaux de notre nouvelle « maison commune » plus accessibles et fonctionnels, à l'occasion de l'inauguration qui aura lieu en début d'année 2011.



## Lancement d'une Étude pour réaliser 3 nouveaux logements dans les locaux libérés par la Mairie

Suite au déménagement des services municipaux dans les locaux de la nouvelle mairie, la commune a confié à la SICA Habitat et Développement une étude de faisabilité pour la réalisation de 3 logements destinés à la location.



## Révision du PLU (plan local d'urbanisme)

### ***Nouvelles du contentieux en cours***

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 20 mai 2010 ayant débouté le préfet de sa demande de référé suspension de la délibération du 10 novembre 2009 approuvant le PLU, le Préfet a fait appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille qui a elle retenu la demande du Préfet. Le Conseil d'État a confirmé la décision de la Cour d'appel, ce qui a pour conséquence de suspendre l'application du PLU dans l'attente du jugement sur le fond ... Affaire à suivre ! Aujourd'hui, les dossiers sont instruits sur la base du POS approuvé.

## Adjudication du droit de fouille des Truffes

### ***Renouvellement de l'Adjudication du droit de fouille des truffes pour trois ans à compter du 1/12/2010,***

réservée aux habitants de la commune de Saumane. Deux lots : Valescure et la Roque Pourquière. Montant minimum par lot et par an : 700 € pour le lot 1 et 1 100 € pour le lot 2. L'ouverture des plis a eu lieu mardi 21 décembre 2010 à 11 heures. Le lot 1 a été attribué à M. MARTINEZ Stéphane et le lot 2 à M. MARTINEZ Patrick.

## Dénomination et numérotation des voies

Pour répondre aux exigences de La Poste, la commune a réalisé la dénomination de l'ensemble des voies de la commune : la signalisation sur le terrain est maintenant mise en place.

Il appartient aux propriétaires d'apposer à l'entrée de leur propriété la plaque portant le numéro qui leur a été affecté. Cette plaque est à votre disposition en mairie. Les personnes n'ayant pas, à ce jour, leur numéro d'habitation sont priées de se faire connaître en Mairie.

Cette démarche de numérotation doit être accompagnée par une information auprès de vos interlocuteurs : banque, EDF, SDEI, Impôts, opérateur téléphonique, assurances, etc...

1 12 14  
9 19

## Programme de voirie 2010

**Le marché relatif au programme de voirie a été attribué à la Société 4M PROVENCE ROUTE pour un montant de 217 206 € HT. Ce programme concerne la réfection des voies et chemins suivants :**

- 1) Réfection suite aux intempéries de décembre 2008  
Chemin de la Plantade  
Chemin de la Tapy (partie la plus au nord)
- 2) Programme d'entretien ordinaire  
Abords de l'école  
Placette du lotissement Le Jonquier  
Chemin de Jean Jaume  
Chemin d'accès au cimetière  
Chemin de Saint-Gens  
Chemin de la Mauvaise

Les travaux sont en cours d'exécution.



## Valescure : poursuite de la réhabilitation

A l'instar des années précédentes et grâce aux financements apportés par la commune et le Conseil Général (cf. compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2010), la commune a accueilli un nouveau chantier de jeunes bénévoles du 7 août au 4 septembre 2010. Les travaux réalisés cette année ont porté sur la pose de la charpente et la couverture de la ferme ainsi que les enduits façade à la chaux, selon la méthode ancienne.

# Conseil Municipal du 5 juillet 2010



• **Convention avec l'APARE pour le chantier jeunes 2010 à Valescure :** la commune a approuvé le projet de convention ayant permis la réalisation de ce chantier. Sur un coût total de 41 140,30 €, la commune a contribué à ce projet à hauteur de 18 620,30 € et le Conseil Général de Vaucluse à hauteur de 7 000 €.

• **Etude d'aide à la décision pour la réhabilitation du bâtiment communal abritant l'actuelle mairie :** une étude a été confiée à la SICA HABITAT ET DEVELOPPEMENT pour un montant de 3 900 € HT.

• **Rapport annuel 2009 du Syndicat Durance-Ventoux et rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :** les rapports sont à la disposition du public en mairie.

• **Rapport annuel 2009 de la SDEI, délégataire du service assainissement :** le rapport est à la disposition du public en mairie.

• **Demande de subvention à la Région pour l'achat d'ordinateurs pour l'école et la mairie :** afin de compléter l'équipement informatique de la mairie (ordinateur avec accès internet à usage du public en mairie, imprimante et ordinateur dédié pour le cadastre) et de l'école (ordinateur portable, vidéo-projecteur et 5 ordinateurs) dont le coût global est évalué à 7 759 € HT, la commune a sollicité une subvention auprès de la Région.

• **Soutien financier aux maires du Var :** la commune a approuvé le projet de soutien financier de l'Association des Maires de Vaucluse à hauteur de 5 000 € pour les sinistrés des inondations du Var de juin 2010 ainsi que la mise en place d'un fond de concours « solidarité » qui se traduira par une augmentation de la cotisation annuelle de chaque commune à l'Association des Maires de Vaucluse de 0,01 € par habitant.

• **Soutien à l'association « La maison de Christie » de Lagnes :** le conseil municipal a apporté son soutien au projet de création d'un centre d'accompagnement à titre expérimental pour enfants déficients intellectuels sur la commune de Lagnes.

• **Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de 2011 :** le conseil municipal a désigné Mme Mireille GARAIX ; celle-ci sera l'interlocuteur privilégié pendant la campagne de recensement qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011.

• **Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de la signalétique avec la Communauté de Communes :** cette convention permettra le déploiement sur le territoire intercommunal d'une Signalisation d'Information Locale (SIL), signalisation complémentaire à la signalisation routière et qui permet d'informer les usagers sur l'ensemble des richesses patrimoniales et des services du territoire.

• **Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une signalétique pour les itinéraires de randonnée à vélo avec la Communauté de Communes.**

• **Soutien à la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France concernant le projet de réforme territoriale :** le conseil municipal a apporté son soutien à la motion compte tenu des risques que fait peser le projet de réforme territoriale sur l'autonomie et le devenir des petites communes.

# Conseil Municipal du 27 Septembre 2010

• **Approbation du marché de voirie :** le conseil municipal a approuvé le marché qui a été confié à la Société 4M PROVENCE ROUTE (cf. détail du programme de voirie 2010 ci-contre).

• **Avenant n° 4 à la convention de délégation de compétences transports scolaires avec le Conseil Général de Vaucluse.**

• **Contrat rivière « Les Sorgues 2010-2015 »**



# Prochain de la **RECENSEMENT** population

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes. Il constitue un critère important pour le calcul du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la Commune.

*Les réponses sont confidentielles et destinées uniquement à l'élaboration de statistiques par l'INSEE. Les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel. Les informations recueillies ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.*

Les enquêtes de recensement de la population sont réalisées tous les cinq ans. Le dernier recensement sur la commune a eu lieu en 2006.

**Le prochain recensement de la population sera effectué sur notre commune entre le 20 janvier et le 19 février 2011.**

La commune est divisée en trois districts. Trois agents recenseurs (un par district) arpenteront la commune afin de collecter les informations auprès de chaque habitant.

**Nous vous remercions pour votre participation et de l'accueil que vous voudrez bien leur réserver.**

## Comité Communal Feux de Forêt

Période de mise en place du dispositif :

28 juin au 11 septembre 2010.  
Nombre de jours de vigie = 69  
(juin = 3, juillet = 31, août = 27, septembre = 8)  
Nombre de patrouilles avec 4x4 = 7,  
Nombre de patrouilles équestres = 5

Départs de feu signalés par la vigie au CODIS = 2

- Un départ de feu sur la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue le 30 juillet à 16h15, lieu dit « Le Rossignol »,
- Un départ de feu sur la commune de Saumane le 30 août à 17h03, en bordure du chemin « Les Pesades ».

Dans les deux cas, le coordonnateur CCFF de semaine est intervenu avec le 4x4 équipé d'une moto-pompe, pour attaquer et circonscrire le feu naissant dans l'attente de l'arrivée des pompiers. Ce qui a ralenti la propagation du feu et minimisé la surface brûlée.

Un grand merci aux bénévoles qui ont assuré ces surveillances. Le repas annuel a eu lieu le 26 novembre 2010 à l'annexe du château de Saumane.

## Assainissement Quartier Four Cony - La Cité Chemin du Pigeolet

Après une longue phase d'étude nécessaire compte tenu de la complexité des ouvrages à mettre en place, le quartier « Four de Cony » et le chemin du Pigeolet dans sa partie Est sont désormais raccordés au réseau public d'assainissement.



Le montant total des travaux s'élève à 615 000 € HT. Ils sont subventionnés par les différents partenaires (Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau) à hauteur de 50%.

Pour tout raccordement et renseignement les habitants doivent se signaler auprès de la SDEI Service Exploitation des Réseaux Assainissement, 162 Avenue de Provence – BP 40200, 84305 CAVAILLON Cedex.

### Bilan prévention des feux pour la saison d'été 2010

Effectif des bénévoles inscrits  
41 personnes,  
réparties comme suit :  
Saumane = 17  
Isle-sur-la-Sorgue = 19  
La Roque-sur-Pernes = 5

Effectif des bénévoles  
ayant assuré la surveillance  
en vigie ou en patrouille  
30 personnes,  
répartis comme suit :  
Saumane = 12  
Isle-sur-la-Sorgue = 15  
La Roque-sur-Pernes = 3

# Le Saviez-Vous

LA VIE  
INTERCOMMUNALE

Nous pouvons, aujourd'hui, recycler une grande partie des déchets que nous produisons. Il y a toutefois une condition impérative : **chacun de nous doit trier ses déchets** pour mettre ceux qui sont à recycler dans les contenants appropriés ou les lieux appropriés et laisser ceux qui ne peuvent l'être dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles. (Bacs à couvercle marron)

Cette solution est particulièrement intéressante car elle nous permet entre autre :

- de préserver notre environnement par l'économie de ressources naturelles telles que l'eau, le bois, le minerai de fer, le sable...
- de maîtriser les coûts d'élimination de nos ordures ménagères résiduelles,
- d'en diminuer le tonnage,
- de réaliser des économies d'énergie,
- et surtout, de créer de nouvelles filières d'activités économiques.

La participation de toutes et tous est essentielle. Le geste du tri ne coûte rien, est accessible à tous et requiert juste quelques connaissances, un peu d'organisation et de bonne volonté.



Chacun  
d'entre  
**NOUS**  
produit  
près de  
**400 kg**  
**DE**  
DÉCHETS  
par an

En résumé, chaque foyer devrait, dans l'idéal, disposer de quatre emplacements pour être en mesure de stocker :

• **Le verre**, chauffé à 1500°C l'emballage en verre prend toutes les formes qu'on lui demande et c'est un matériau indéfiniment et à 100% recyclable **1 tonne de verre recyclé c'est 660 kgs de sable préservés**. Il vous suffit juste de stocker vos verres dans un cabas et de les déposer de temps en temps dans les colonnes d'apport volontaire situées à côté de celles destinées aux papiers.

• **Les papiers, prospectus et magazines**, leur traitement permet de fabriquer du papier recyclé et du carton **1 tonne de papier/carton recyclé équivaut à 2 tonnes ½ de bois épargnés**. Il vous suffit juste de stocker vos papiers dans un carton et de les déposer de temps en temps dans les colonnes d'apport volontaire situées à côté de celles destinées aux verres.

• **Les emballages à recycler**, il s'agit de réelles matières secondaires. **1 tonne de plastique recyclé équivaut à 700 litres de pétrole brut économisé**. Un peu d'imagination pour trouver vous-même le moyen de stocker ces « déchets » au sein de votre foyer ! Un petit conseil, le cabas des courses fait très bien l'affaire, cette méthode permet de se débarrasser de ses emballages vides et de ne pas se retrouver devant l'entrée du magasin sans contenant pour y mettre de nouveaux emballages ... garnis ceux-la !!

• **La poubelle de ménage avec ses ordures ménagères non recyclables**, et oui celle-ci est inévitable ! mais vous verrez très rapidement que son volume diminue dans une mesure non négligeable dès que l'on commence à trier sérieusement. **Dites vous bien que tout ce que vous déposez dans le bac d'ordures ménagères est définitivement perdu !**

• On peut ajouter à ces quatre contenants le **composteur** qui permet de réaliser en quelques mois un compost d'excellente qualité.

## Petites Erreurs de Tri :

- Pour les verres, ne mettez pas les bouchons et ne lavez pas les bouteilles, l'eau est bien trop précieuse pour être gaspillée.
- Pour les papiers, retirez les films plastiques qui protègent les magazines et publicités et mettez-les dans la poubelle des ordures ménagères.
- Pour les emballages en plastique à recycler, limitez vous aux bouteilles et flacons. C'est-à-dire que tout emballage plastique qui n'est ni sous forme de flacons, ni sous forme de bouteille, doit être laissé dans la poubelle des ordures ménagères.

### Dans la colonne à papiers :

- Les journaux
  - Les magazines
  - Les prospectus
  - Les enveloppes et feuilles de bureau
- Penser à enlever le film plastique entourant certains documents*

### Dans la colonne à verres :

- Les bouteilles
  - Les bocaux
  - Les pots de nature alimentaire
- Penser à enlever les bouchons*

### Dans le bac à couvercle jaune :

les emballages ménagers et alimentaires à recycler

- Les bouteilles, bidons et flacons en plastique avec leurs bouchons,
  - Les emballages en métal
  - Les emballages en carton
- Aujourd'hui, les emballages plastiques à recycler sont uniquement sous forme de bouteilles, de bidons ou de flacons (pas de barquettes en polystyrène, de pots de yaourts ou de fleurs, de films plastiques, etc.)*

### Dans le bac à couvercle marron :

- Uniquement les ordures ménagères résiduelles (en sacs fermés) qui ne peuvent pas être recyclées

### La déchetterie :

- Les déchets verts, (tontes de gazon, feuilles, tailles...)
- Les métaux
- Les gravats
- Les déchets ménagers spéciaux, (produits destinés au bricolage ou au jardinage en général)
- Les piles, batteries
- Les huiles de vidange
- Les matériaux en bois (palettes, meubles...)
- Les Déchets Electriques et Electroniques
- Les consommables informatiques
- Les huiles alimentaires
- Les encombrants (sommier, matelas etc.)
- Etc...

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez plus, appelez le service Gestion des Déchets de la CCPSMV  
**04.90.21.43.11**

# LA VIE DE L'ÉCOLE

## Effectifs 2010 - 2011

pour les deux écoles de Saumane et Fontaine

### Ecole de Saumane : 61 élèves

Classe de Mme LAFITE : maternelle : 13 enfants en petite section et 9 en moyenne section

Classe de Mr REY : maternelle : 6 enfants en moyenne section et 15 en grande section

Classe de Mme GROSJEAN : 18 enfants en Cours Préparatoire

### Ecole de Fontaine-de-Vaucluse : 65 élèves

Classe de Mr GERVAIS : 16 enfants en CE1 et 6 en CE2

Classe de Mr MOREL : 12 enfants en CE2 et 8 en CM1

Classe de Mr PASTOR : 6 enfants en CM1 et 17 en CM2.

## Elections des parents d'élèves

Les élections des délégués des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 15 octobre. Ont été élus :

**Pour l'école de Saumane :** Mme Karima HECKEL, Mme Mathilde LA TREMOLIERE

**Pour l'école de Fontaine :** Mr Christophe CABRERA, Mme Valérie PELLARIN, Mme Christine EVRARD, Mme Anne-Marie VIAN, Mr Jean-Luc GIELY, Mr Joël ZIPPER

N'hésitez pas à les contacter et à leur faire part de toutes préoccupations ou remarques.

## Utilisation du court de tennis

Les enfants de l'école ont la joie d'être initiés au tennis grâce à la mise à disposition du court de tennis communal pendant le temps scolaire dans le cadre de l'activité physique et sportive. Futurs champions, à vos raquettes !

## Spectacle de fin d'année

Les enfants des deux écoles de Saumane et Fontaine ont assisté, comme chaque année, à un spectacle de Noël qui a eu lieu le Mercredi 15 décembre à 14 h 30 dans la salle des fêtes de Fontaine. Le spectacle a été suivi de la distribution des cadeaux par le Père Noël !

## Sorties Piscine

Les enfants des classes de grande section, CP et CE1 bénéficieront de 10 séances à la piscine de l'Isle sur la Sorgue au 3ème trimestre. Le coût global de ce projet s'élève à 2 920 €, financé à parité entre les communes de Saumane et de Fontaine-de-Vaucluse.

## Association des Parents d'Elèves

Un nouveau bureau a été constitué :

Le président : Gaël EVRARD

La trésorière : Florence LIPPI

La secrétaire : Ysabel WOUTER

Les membres actifs : Christine MAGISSON, Diane ADENOT, Mathilde LA TREMOLIERE, Nathalie WHITEHEAD, Soizic BARBIER, Sandrine REVELLY

### Loto de l'association des parents d'élèves

Le LOTO des Parents d'élèves  
aura lieu le  
**Samedi 22 janvier 2011**  
à 15 h 00  
Salle des Fêtes de Saumane





LA VIE  
ASSOCIATIVE

## Vivre à Saumane programme des rencontres

Belote les **Samedis 13, 20 et 27 novembre 2010**  
à 20 h 00 à la Salle des Fêtes

Belote les **Samedis 12, 19 et 26 février 2011**  
à 20 h 00 à la Salle des Fêtes

Loto le **Dimanche 12 décembre**  
à 14 h 00 à la Salle des Fêtes

Assemblée générale le **Dimanche 30 janvier 2011**  
à 12 h 00 à la Salle des Fêtes

## Amicale Noste Tems

Loto le **Samedi 27 novembre**  
à 14 h 00 à la Salle des Fêtes

Assemblée générale et galette des rois  
le **Vendredi 14 janvier 2011**  
à 14 h 30 à la Salle des Fêtes

## Association des Parents d'Elèves

Loto le **Samedi 22 janvier 2011**  
à 15 h 00 à la Salle des Fêtes

## Musidances

Concerts au Château de Saumane  
Programme 2011 – non transmis à ce jour

Contact et réservation  
**Tél : 04.90.20.33.10**

## Litera

L'association «LITERA» a organisé,  
en partenariat avec l'association «PIERRES SECHES»,  
son premier rallye littéraire le **Dimanche 26 septembre**.  
Malgré une journée particulièrement ventée,  
les amateurs de livres et de marche  
étaient au rendez-vous...et fortement .

*« Sur cette colline j'ai couru  
pierre à pierre ai reconnu  
littérature a guidé mes pas  
ou bien le mistral, pourquoi pas »*

(Gilbert TROUILLER).

# Le Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 validé par le Comité d'Agrément

## LE CONTRAT DE RIVIÈRE 2010-2015

Soucieux d'appréhender la gestion de la rivière Sorgue de manière globale, cohérente et durable, les collectivités se sont lancées pour la 2ème fois dans une démarche de Contrat de Rivière « Les Sorgues », pour la période 2010-2015.

Après une élaboration concertée, menée sur 2 ans avec les acteurs locaux, le Comité Rivière a validé le 9 novembre 2009, à l'unanimité, le projet de contrat. Ce dernier a été présenté jeudi 10 juin pour validation par le Comité d'Agrément de l'Agence de l'Eau, à Lyon, par G. MOUREAU, Président du Comité de Rivière, accompagné de Laurent RHODET, Directeur et de Christel TENTORINI, Responsable Technique du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. **Maintenant approuvé à l'échelle nationale, le Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 a été signé en octobre 2010** par la vingtaine de maîtres d'ouvrage (*syndicats de rivière, collectivités et leurs regroupements, syndicats d'assainissement et d'eau potable, Fédération de pêche, associations locales, etc.*) et les 5 partenaires techniques et financiers concernés (*Europe, Etat, Agence de l'Eau RM&C, Conseil Régional PACA, Conseil Général du Vaucluse*).



### Qu'est-ce que le Contrat de Rivière « Les Sorgues » ?

Depuis de nombreuses années, les collectivités de la plaine des Sorgues ont pris la mesure de la nécessité de travailler à l'échelle du bassin versant et d'aller au-delà des simples dispositions réglementaires. Aussi, elles ont su se mobiliser, ensemble, pour appréhender la gestion de la Sorgue de manière globale, cohérente et durable. Cet exercice difficile et exigeant a notamment abouti, en Janvier 2004, à la signature d'un premier Contrat de Rivière « Les Sorgues », mis en oeuvre entre 2004 et 2008. Aujourd'hui, un 2ème Contrat de Rivière a été élaboré pour la période 2010-2015. Ce programme pluriannuel formalise un cadre opérationnel et constitue un engagement de l'ensemble des partenaires, **dans l'objectif de « reconquérir » et préserver les milieux aquatiques.**

### Le Contrat de Rivière "Les Sorgues" 2010-2015

Le Contrat de Rivière « Les Sorgues » dresse un bilan des caractéristiques et enjeux pour la préservation des Sorgues et définit des actions qui favoriseront l'amélioration de la qualité de l'eau (*amélioration de l'assainissement, suivi qualitatif...*), la lutte contre les inondations, la gestion du milieu, la restauration et la mise en valeur des cours d'eau, la coordination des différents maîtres d'ouvrage, la communication et le suivi du Contrat de Rivière. Ainsi, ce sont 58 actions (pouvant se décomposer chacune en plusieurs opérations) qui seront mises en oeuvre par une vingtaine de maîtres d'ouvrage, sur les 6 années à venir.

### Qu'est-ce que le Comité Rivière et le Comité d'Agrément ?

Le Comité Rivière rassemble les représentants des maîtres d'ouvrage, financeurs et autres partenaires. Sa composition a été définie par l'arrêté préfectoral du 29/10/2009 et il est présidé par M. MOUREAU, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et Maire d'Entraigues sur la Sorgue. Son rôle a d'abord été de piloter l'élaboration du Contrat de Rivière, puis de le valider à l'échelle locale. Une fois le contrat signé, le Comité Rivière suivra l'exécution des actions prévues et en rendra compte auprès du Comité d'Agrément.

Le Comité d'Agrément est une instance de réflexion, de travail et de concertation du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, assemblée qui regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau, à l'échelle du grand bassin hydrographique. Le Comité d'Agrément a pour rôle de vérifier la cohérence des contrats de milieu (type Contrat de Rivière) avec les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques. Il valide les contrats de milieu à l'échelle nationale.



Contact Communication :

Céline Durand

Chargée de Communication

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

1874 route d'Avignon

84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél : 04.90.83.68.25

Fax 04.90.83.17.60

c.durand@laSorgue.com

## Les Calendales 4 et 5 décembre 2010

Malgré le froid et la pluie la troisième édition des «Calendales di Saumano» s'est déroulée dans le parc du Château. Des artisans de qualité se sont déplacés afin de proposer aux visiteurs des produits de leur fabrication. C'est dans une ambiance chaleureuse et une assemblée enjouée que GRATT'DELA PAT et le Mime Closup Jaquepot ont assuré leur spectacle.

Les enfants n'ont pas été oubliés avec la présence de la Toupie Manège de Roger, de 2 poneys pour des petites balades et de l'atelier de maquillage de Cathy. Le traditionnel Père Noël est arrivé dimanche en fin d'après midi avec ses papillotes et sa gentillesse.

Cette année les «Calendales» ont ouvert leurs portes au Téléthon avec pour défi marquer le plus possible de paniers de basket. Malgré le froid l'ensemble des participants s'est retrouvé dans l'orangerie dans une ambiance familiale et festive.

## Cérémonie des vœux à la population

15 janvier 2011  
à la Salle des Fêtes  
à 11h00

Monsieur le maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux à la population. L'ensemble des Saumanaises et des Saumanaï est cordialement invité.

Un « pot de l'amitié » clôturera cette manifestation.

### FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES FETES

Vendredi 24 décembre et Vendredi 31 décembre à 12 heures

### Mairie de Saumane de Vaucluse

84800 SAUMANE DE VAUCLUSE

Bureaux ouverts le lundi et le vendredi de 9 h à 17 h sans interruption

Le mardi et le jeudi de 9 h à 13 h. Le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30

Tél. : 04.90.20.32.79 - Fax : 04.90.20.28.90 - mairie-saumane@wanadoo.fr

[www.saumane-de-vaucluse.fr](http://www.saumane-de-vaucluse.fr)